



Rentrée « Covid »

Derrière la mascarade sanitaire...

En mars comme au sortir du déconfinement, les universités s'avéraient incapables de fournir les équipements de protection, les produits sanitaires et les tests nécessaires pour les personnels et les étudiants.

Confusions, contradictions et territorialisation

À la suite des déclarations du Premier ministre le 27 août, le port universel et permanent du masque devient cependant un impératif, alors qu'il n'était que « recommandé », dès lors que la distanciation était suffisante, dans la circulaire ministérielle du 6 août.

Il faudrait porter un masque pour faire cours en amphi ! Et que dire des cours de langue, de musique ?

De plus chaque établissement, y compris dans des régions touchées de la même manière par le virus, prétend lutter contre le virus à sa manière, différente de celle du voisin. Des protocoles divers sont parfois soumis aux CHSCT avant leur diffusion officielle ; le plus souvent définis unilatéralement avant toute consultation des CHSCT, démontrant ainsi que la consultation même formelle des CHSCT embarrasse les présidences et directions. La revendication de maintien des CHSCT et d'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, qui est celle de FO ESR, ne peut que s'en trouver renforcée.

Protéger la santé ou imposer des normes ?

Pour la très grande majorité des personnels, les universités ne fournissent que des masques dits « grand public » ou « alternatifs », lavables et réutilisables des dizaines de fois, bouts de chiffons sans aucune garantie sanitaire réelle. Le confirme la recommandation de fournir aux personnels vulnérables des masques chirurgicaux (et non « alternatifs »), recommandation par un haut conseil de la santé publique pourtant peu avare d'allégeance au pouvoir politique. Rappelons aussi que, selon le Code du Travail, seuls des masques de norme FFP2 (supérieure à celle définie pour les masques chirurgicaux) permettent de protéger efficacement contre l'éventuelle transmission d'un virus.

Ce n'est pas la santé des personnels qui préoccupe le ministère ou les établissements. Ce n'est pas non plus la santé des étudiants qui, sauf cas particuliers très restrictifs, devront se procurer leurs propres masques.

Quant aux tests, qui seraient nécessaires préalablement à toute reprise ou en cas de repérage de foyers infectieux, il n'en est question nulle part.

... la continuation des attaques contre le service public d'enseignement supérieur et de recherche

Surenchères et climat de répression

Des territoires décident, comme dans les Yvelines par arrêté préfectoral, de contraindre au port du masque à l'extérieur, jusqu'à 50 mètres des établissements d'enseignement [supérieur] ! Beaucoup d'universités décident même d'imposer le port du masque, non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des bâtiments.

Enfin des universités s'apprêtent à sanctionner personnels comme étudiants qui contreviendraient à ces consignes absurdes : à Amiens (UPJV), le président de l'Université a déjà pris un arrêté menaçant de sanctions disciplinaires contre les contrevenants, personnels comme étudiants. La Conférence des présidents d'universités encourage ces dispositions – auxquelles fait écho une récente note d'« orientations » du ministère – et envisage même l'inscription de ces menaces dans les règlements intérieurs des universités !

Enseignement passés à la tronçonneuse de l'hybridation et alourdissement des charges de travail

Pendant ce temps, le saccage des missions de l'université continue. Tout ce qui avait été développé pendant le confinement, la mise à distance des étudiants, l'« hybridation » et la dénaturation pédagogique des enseignements, l'accroissement des charges de travail, se profile à nouveau pour cette rentrée, dans des proportions diverses selon les endroits et selon les années.

La période depuis le confinement aurait dû être mise à profit pour dégager les postes, augmenter les dotations horaires en présentiel, démultiplier les cours et trouver les locaux nécessaires. La charge de travail ne pourra en effet que s'alourdir, par la progression attendue des effectifs et pour accueillir les bacheliers 2020, même si les droits de dizaines de milliers d'entre eux ont été à nouveau mis de côté par Parcoursup, dont FO ESR revendique toujours l'abandon.

La situation des étudiants étrangers est également très incertaine : premiers soumis à la multiplication par 15 des droits d'inscriptions, beaucoup vont devoir attendre avant d'avoir accès aux filières qui devaient les accueillir, filières qui pour certaines vont se retrouver en danger.

La LPPR poursuit sa course destructrice, la réforme des retraites resurgit

La Ministre continue de vouloir faire aboutir la LPPR, en particulier à travers une pseudo-revalorisation des personnels qui serait entérinée dans un « protocole d'accord » auquel elle entend associer les syndicats. Pour FO ESR, c'est non !

C'est même doublement non puisque le projet de protocole comporte des reculs ; triplement non puisque les financements promis sont escomptés sur la réforme des retraites, qui implique une baisse drastique du montant des retraites mais aussi... des cotisations employeur.

Ce que les personnels attendent, ce n'est pas un « protocole », c'est le rattrapage indiciaire de la perte de pouvoir d'achat (- 18 % depuis 2000) et dans un premier temps, comme les personnels hospitaliers, 183 euros mensuels, pour tous !

Pour FO ESR, les masques ne bâillonneront pas les revendications !

➔ Retrait de la note d'« orientations » sur la situation sanitaire à la rentrée

➔ Abandon de toutes les menaces de sanctions disciplinaires !

➔ Les moyens pour rétablir l'enseignement universitaire en présentiel !

Les personnels comme les étudiants ne peuvent être tenus pour responsables de la propagation du virus. Le Ministère doit prendre ses responsabilités, trouver les moyens pour rétablir des conditions de travail et d'enseignement en présentiel nécessaires à l'accomplissement des missions d'enseignement et de recherche.

Toutes les attaques doivent cesser et les revendications salariales être enfin écoutées :

➔ Maintien des CHSCT, abandon de la loi de transformation de la fonction publique

➔ Abandon de Parcoursup, abrogation de la loi ORE

➔ Abrogation de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors UE

➔ Abandon de la LPPR, non au « protocole d'accord », oui aux 183 euros pour tous, sans contrepartie, 18 % d'augmentation du point d'indice !

Montreuil, le 2 septembre 2020